



CHU : Serge Vautier à nouveau réintégré

Le tribunal administratif de Caen a suspendu, hier, la mise à la retraite d'office de ce technicien de sécurité.

La justice vient de donner gain de cause à Serge Vautier. Ce technicien de sécurité âgé de 58 ans, président de l'association Amiante et sécurité, avait été mis à la retraite d'office par la direction du CHU le 21 juillet. Dans une décision rendue hier vendredi, le tribunal administratif de Caen suspend cette mesure et « **ordonne** » la réintégration de l'agent. C'est la deuxième fois qu'il statue en ce sens : une précédente mesure de mise à la retraite avait déjà été suspendue début juin.

Dans sa décision, le tribunal constate qu'il « **existe des incertitudes sur l'établissement et la qualification des faits reprochés à Serge Vautier** ». Sauf en ce qui concerne le « **manquement** » à l'obligation de réserve professionnelle lors de « **l'emploi de la messagerie professionnelle [...] pour l'envoi à des tiers**

de courriels mettant en cause la sécurité des bâtiments de l'établissement ».

Par ailleurs, le comportement de Serge Vautier « **en ce qui concerne la sécurité des bâtiments a fait l'objet d'appréciations contradictoires de la part de sa hiérarchie** ». Il « **est employé par le CHU depuis 1979** » et « **n'a fait l'objet au cours de sa carrière que d'un blâme** ». Le tribunal note donc une « **disproportion manifeste** » entre les faits retenus à son encontre et la sanction prononcée.

La mise en retraite d'office est suspendue jusqu'à ce que le tribunal statue au fond sur la requête en annulation déposée par Serge Vautier. Elle devrait être examinée d'ici six mois.

Virginie JAMIN.

mité.



etrouve-
e. Mais
fouilles
t, pré-